

Indice des prix, indexation et pouvoir d'achat des ménages à petits revenus

Philippe Defeyt

Institut pour un développement durable, idd@iddweb.be

Les augmentations du coût de la vie sont-elles les mêmes pour tout le monde ? Nous publions ici une étude de l'Institut pour un développement durable, qui montre que les récentes augmentations de prix sont plus lourdes pour les bas revenus. Ceci est dû à la composition de l'index, qui intègre mal certaines dépenses de base (en particulier les loyers). Mais aussi à la composition du « panier de consommation » des bas revenus, qui reprend prioritairement des produits de base frappés par les augmentations de prix actuelles. Au total, depuis 2004 les bas revenus ont vu leur « pouvoir d'achat » amputé de près de 400 euros sur une base annuelle !

Depuis quelques mois de nombreux articles et émissions de presse mais également des publications politiques, syndicales et scientifiques se penchent sur les hausses de prix de nombreux produits (pain, pâtes, lait, mazout de chauffage...) qui constituent des éléments importants, en termes budgétaires et / ou sur le plan symbolique, du « panier de la ménagère ».

Dans ce contexte d'une préoccupation grandissante pour l'évolution du pouvoir d'achat, cette note essaie de répondre à deux questions :

- quelle est la représentativité de l'indice des prix à la consommation pour mesurer l'évolution du « coût de la vie » et donc du pouvoir d'achat ?
- qu'en est-il en particulier pour les « petits revenus » ?

Il importe de préciser, dès l'abord, que les réponses à ces questions ne peuvent être que circonstancielles (dans la mesure où une partie de la réponse dépend bien sûr des augmentations des prix relatives constatées dans un contexte économique donné et qui peuvent donc varier d'une période à l'autre).

Note: Cette étude date de novembre 2007.

Les pondérations en question

Dans une certaine mesure, variable d'un pays et / ou d'une période à l'autre, l'indice des prix à la consommation est une construction conventionnelle, à savoir que :

- les pondérations ne reflètent pas strictement celles issues des enquêtes sur les budgets des ménages (EBM) ;
- les produits retenus, les témoins et les méthodes des relevés font l'objet de tractations au sein de la Commission de l'indice ; ceci ne veut pas dire que les choix qui en résultent sont arbitraires, mais ils sont en tout cas le résultat de compromis socio-économico-politiques.

Le *tableau 1* indique deux choses importantes :

1. Les pondérations des grandes catégories de consommation de l'indice 2004 ne correspondent pas à la structure de la consommation telle qu'elle résulte de l'EBM 2004 ; la principale explication est à la fois simple et lourde de conséquences : l'indice des prix à la consommation belge ne tient pas compte de ce que les économistes appellent les loyers imputés (à savoir une estimation de ce que les propriétaires de leur maison d'habitation paieraient comme loyer s'ils devaient louer cette maison au prix du marché¹).

2. Il y a des différences significatives dans les structures de consommation entre la moyenne des ménages et les petits revenus, dont la situation est illustrée ici par la structure de consommation du 1^{er} quintile et du 1^{er} décile.

Clés de lecture :

- IPC : indice des prix à la consommation
- EBM : enquête sur le budget des ménages
- Quint 1 : 1^{er} quintile (les 20 % les plus « pauvres »)
- Déc 1 : 1^{er} décile (les 10 % les plus « pauvres »)
- Total : tous les ménages confondus (= donc la moyenne)
- Pour cette recherche, j'ai considéré les résultats de l'EBM à quatre digits (il n'est pas impossible que les résultats à 6 digits donnent des résultats différents).

On pourrait s'étonner que la part des loyers imputés pour les faibles revenus dans les pondérations EBM (15,2 % pour le 1^{er} quintile et 15,5 % pour le 1^{er} décile) soit fort proche de celle de la moyenne de la population. Pour expliquer cela, le plus simple est de renvoyer le lecteur à une étude antérieure de l'Institut pour un développement durable qui montre que, contrairement à l'intuition courante, une proportion

Tableau 1 - Pondérations (indice des prix) et structures de consommation (EBM) – 2004 – en % (les pondérations de l'EBM tiennent compte des loyers imputés !)

	IPC	E B M 2004	EBM 2004	E B M 2004
	2004	Total	Quint 1	Déc 1
Produits alimentaires	15,7	12,4	12,6	12,6
Boissons non alcoolisées	1,7	1,3	1,3	1,3
Boissons alcoolisées	1,9	1,4	1,5	1,6
Tabac, cigarettes, cigares	1,0	0,8	1,3	1,5
Habits	5,1	3,9	2,4	2,1
Chaussures	1,2	0,9	0,5	0,5
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	15,7	26,1	36,2	38,5
Ameublement, équipement ménager et entretien de la maison	7,3	5,8	4,6	4,7
Dépenses de santé	4,2	4,7	5,8	6,2
Transports	15,6	13,6	9,2	7,5
Communications	3,7	2,9	3,2	3,2
Loisirs et culture	12,4	10,9	8,1	6,8
Enseignement	0,6	0,8	0,2	0,1
Hôtels, cafés et restaurants	7,0	5,1	4,2	4,5
Autres biens et services	7,0	9,3	8,9	8,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0
p.m. Loyers imputés aux propriétaires	0	14,2	15,2	15,5

Sources : INS – SPF Économie Calculs : IDD

importante de « pauvres » est propriétaire de son logement². C'est ce qu'indique le *tableau 2*.

Note méthodologique : Le *tableau 2* se lit ainsi. Par exemple :

1^{re} colonne : parmi les ménages pauvres « jeunes », 55 % des personnes vivent dans un ménage propriétaire ;

2^e colonne : parmi les ménages pauvres « âgés », 99 % des personnes vivent dans un ménage propriétaire qui n'a pas d'emprunt à rembourser.

Les pondérations de l'indice des prix et la structure de consommation moyenne se rapprochent (voir le *tableau 3* à la page suivante) quand on ne tient pas compte des loyers imputés. Cela dit, 1^o les pourcentages ne sont pas strictement égaux (c'est la partie « conventionnelle » de la détermination des pondérations lors de la mise au point de l'indice base 100 = 2004) et 2^o les différences de comportements de consommation entre les ménages les plus pauvres et la moyenne des ménages demeurent importantes

(ex : 27,3 % de la consommation du 1^{er} décile sont consacrés au logement – attention : on ne tient compte ici que des loyers réellement payés ! – contre 13,9 % pour la moyenne des ménages).

Le poids du logement

Puisqu'on vient de parler du logement, profitons-en pour évoquer la question des loyers (dits réels !) payés par les locataires. Comme l'indique le *tableau 4*, les loyers ne représentent effectivement qu'en-

Tableau 2 - Personnes vivant dans un ménage en « risque de pauvreté » et propriétaire. Quelques données de base (2001).

Ménages en « risque de pauvreté »...	% de personnes vivant dans un ménage...	
	propriétaire (en % du total des ménages)	propriétaire sans remboursement d'emprunt (en % du total des ménages propriétaires)
« jeunes » (personne de référence de moins de 60 ans)	55 %	35 %
« âgés » (personne de référence de 60 ans ou +)	78 %	99 %
Total	62 %	61 %
p.m. Ensemble des ménages	68 %	-

Source : IDD

Tableau 3 - Pondérations (indice des prix) et structures de consommation (EBM) – 2004 – en % (les loyers imputés sont exclus dans l'EBM pour calculer les pondérations ci-dessous)

	IPC	E B M 2004	EBM 2004	EBM 2004
	2004	Total	Quint 1	Déc 1
Produits alimentaires	15,7	14,4	14,8	14,9
Boissons non alcoolisées	1,7	1,6	1,5	1,5
Boissons alcoolisées	1,9	1,7	1,7	1,9
Tabac, cigarettes, cigares	1,0	0,9	1,5	1,7
Habits	5,1	4,5	2,8	2,5
Chaussures	1,2	1,1	0,6	0,6
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	15,7	13,9	24,8	27,2
Ameublement, équipement ménager et entretien de la maison	7,3	6,8	5,4	5,6
Dépenses de santé	4,2	5,5	6,8	7,3
Transports	15,6	15,8	10,8	8,9
Communications	3,7	3,4	3,8	3,8
Loisirs et culture	12,4	12,7	9,6	8,1
Enseignement	0,6	0,9	0,3	0,1
Hôtels, cafés et restaurants	7,0	6,0	4,9	5,3
Autres biens et services	7,0	10,9	10,5	10,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : INS – SPF Économie Calculs : IDD

viron 6 % dans l'indice 2004, part proche de celle qui ressort de l'EBM 2004. Par contre, cette part est nettement plus élevée en bas de l'échelle des revenus (quasiment le triple – 16,9 % pour le 1^{er} décile contre 5,7 % pour la moyenne des ménages). Puisqu'il a été rappelé ci-dessus que la proportion de propriétaires n'est pas fortement différente entre les petits revenus

et la moyenne des ménages, cette observation est le reflet du poids relatif plus grand des loyers pour les ménages locataires. Le *tableau 4* donne aussi le poids des autres dépenses liées au logement.

Quelques simulations

Sur base de ces pondérations, j'ai fait un double exercice :

1. Calculer ce qu'aurait été l'évolution des prix depuis 2004 si on avait appliqué strictement les pondérations issues de l'EBM.

2. Calculer l'évolution moyenne des prix en considérant les structures de consommation des 1^{ers} quintile et décile.

Notes méthodologiques : La période couverte s'arrête en août 2007. Et on ne rappellera jamais assez que les résultats ci-dessous dépendent étroitement des évolutions des prix observées.

Tableau 4 - Pondérations (indice des prix) et structures de consommation (EBM) – 2004 – en % Dépenses logement (hors loyers imputés)

	IPC	EBM 2004	EBM 2004	EBM 2004
	2004	Total	Quint 1	Déc 1
Loyers réels de logements et de terrains	6,2	5,7	14,8	16,9
Charges (locatives)	3,0	2,5	2,1	1,8
Electricité	2,8	2,5	3,3	3,5
Gaz	1,9	1,7	2,4	2,6
Combustibles liquides	1,0	0,9	1,1	1,2
Combustibles solides et autres	0,1	0,1	0,2	0,3
Frais de consommation d'eau	0,7	0,6	0,8	0,9
TOTAL	15,7	13,9	24,8	27,2

Sources : INS – SPF Économie Calculs : IDD

Le *tableau 5* (page suivante) montre que – dans les circonstances qui ont prévalu entre 2004 et août 2007 ! – il y a une différence minime dans l'augmentation des prix, en tout cas pour le consommateur « moyen », mesurée respectivement par les pondérations IPC et les pondérations EBM. En considérant les pondérations EBM, l'augmentation des prix mesurée pour le 1^{er} décile est de 0,76 % plus élevée que celle mesurée pour la moyenne des ménages.



Au cours de la période considérée, les relevés du SPF Economie indiquent que les loyers ont augmenté de 7,69 %. J'ai déjà montré dans une étude précédente³ à quel point les relevés destinés à l'indice sous-estiment la hausse des loyers. En l'absence d'observations fiables, refaisons le même exercice que ci-dessus en prenant cependant comme indice des loyers l'indice des loyers sociaux qui, comme je l'avais observé dans l'étude sus-mentionnée, évolue plus vite que l'indice des autres loyers. Les observations du *tableau 6* sont semblables à celles faites à propos du *tableau 5*, mais les indices pour les premiers quintile et décile creusent l'écart avec l'indice moyen.

Les ménages précaires

Les écarts observés justifient-ils les craintes exprimées par de nombreux observateurs d'une précarisation socio-économique croissante – (notamment) par perte de pouvoir d'achat – des ménages déjà précaires ? À mon avis oui, et ce pour les cinq raisons suivantes :

1. L'évolution du coût de la vie doit être comparée à l'évolution des revenus (hors augmentations réelles). L'indice applicable aux revenus (salaires, loyers, allocations) est l'indice-santé (lissé sur quatre mois !). En août 2007, celui-ci se situait à 105,59 (2004 = 100). Si on faisait l'hypothèse que les re-

Tableau 5 - Indices simulés – août 2007 – base 2004 = 100

Indice publié (pondérations IPC)	106,44
Indice avec les pondérations EBM (moyenne des ménages)	106,69
Indice avec les pondérations EBM 1 ^{er} quintile	107,17
Indice avec les pondérations EBM 1 ^{er} décile	107,45

Sources : INS – SPF Economie Calculs : IDD

Tableau 6 - Indices simulés – août 2007 – base 2004 = 100. Indice loyers = Indice loyers sociaux

Indice IPC adapté (pondérations IPC)	106,65
Indice avec les pondérations EBM (moyenne des ménages)	106,88
Indice avec les pondérations EBM 1^{er} quintile	107,67
Indice avec les pondérations EBM 1^{er} décile	108,03
<i>p.m.</i> Indice loyers IPC parc locatif privé	107,39
<i>p.m.</i> Indice loyers IPC parc locatif social	111,09

Sources : INS – SPF Economie Calculs : IDD

Tableau 7 - Seuils de pauvreté - 2004

Seuil de pauvreté pour une personne seule	9 324 €
Seuil de pauvreté pour un ménage de deux adultes*	13 986 €
Seuil de pauvreté moyen**	14 918 €

* à savoir deux personnes de plus de 15 ans ; ** estimation maximale

Sources : INS – SPF Economie Calculs et estimations : IDD

venus sont adaptés tous les mois, l'écart revenu – prix pour le premier décile se monterait en août 2007 – par rapport à 2004 – à 2,44 %. Si on considère la consommation moyenne du 1^{er} décile, cela fait une perte de pouvoir d'achat sur une base annuelle de 335 € (toujours par rapport à 2004)⁴.

2. Les données EBM pour les petits revenus ne donnent pas une idée de la situation des ménages les plus précaires. Voyons d'abord, pour 2004, comment se situent divers seuils de risque de pauvreté. La principale conclusion du *tableau 7* (ci-dessus) est que l'essentiel des ménages pauvres vit sous le seuil déterminé par le revenu moyen du 1^{er} quintile.

On peut dès lors estimer que beaucoup de ménages pauvres ont une structure de consommation plus défavorable encore que la moyenne des ménages du 1^{er} quintile, par rapport à l'objectif de préserver le pouvoir d'achat. Voici, à titre d'illustration, l'évolution du coût de la vie d'un couple (estimé représentatif) bénéficiant d'une allocation de chômage au taux ménage, si l'on considère les hypothèses suivantes :

- 4 grandes catégories de consommation (loyer, énergie, nourriture, autres)

- le loyer augmente comme les loyers sociaux, l'énergie comme la moyenne des prix énergétiques,

la nourriture comme la moyenne des prix alimentaires et la catégorie « autres » comme la catégorie correspondante de l'indice des prix.

Sous ces hypothèses, l'allocation aurait dû augmenter de 9,27 % (tableau 8 ci-contre) pour garantir – en août 2007 – le pouvoir d'achat moyen de 2004. Si on applique les mêmes calculs et hypothèses que ci-dessus (voir point 1), la perte de pouvoir d'achat sur une base annuelle est de 382 € (hypothèse d'une indexation mensuelle des revenus).

3. Les pertes de pouvoir d'achat observées depuis 2004 pour les ménages en bas de l'échelle des revenus s'ajoutent à de probables pertes enregistrées entre 2000 et 2004, voire avant déjà, à la suite d'augmentations de prix qu'ils subissent de manière plus sensible (par ex : + 60,4 % pour les pommes de terre, + 10,7 % pour le lait, etc.).

4. De plus, les ménages précaires à faibles revenus qui sont locataires ont subi des hausses de loyer plus fortes que celles reflétées par les indices officiels et d'autant plus probables que ces ménages déménagent souvent.

5. Enfin, les hausses de prix annoncées pour les mois qui viennent (produits laitiers, pain, électricité, huile, etc.) concernent des consommations dont le poids relatif est plus élevé pour les ménages en bas de l'échelle des revenus (voir le tableau 9).

Conclusions

Pour toutes les raisons indiquées, les pertes de pouvoir d'achat des ménages en bas de l'échelle des revenus depuis 2004 peuvent monter jusqu'à 400 € sur une base annuelle. Pour des ménages précaires, c'est ce qui restait peut-être comme petite marge de manoeuvre qui a totalement disparu.

Ces pertes de pouvoir d'achat s'ajoutent à de probables pertes de pouvoir d'achat antérieures, en attendant celles qui se préparent

Tableau 8 - L'exemple d'un ménage de chômeurs (données considérées représentatives).

Allocation mensuelle	864	(2004)	
Dépenses	<i>Dépenses</i> 2004	<i>Indices 2004 =</i> 100	<i>Dépenses Août</i> 2007
Logement social	250	111	278
Energie	120	115	138
Nourriture	300	107	322
Autres consommations	194	106	206
TOTAL	864	109	944

Sources : INS – SPF Économie Calculs et estimations : ID

Tableau 9 - Pondérations (indice des prix) et structures de consommation (EBM) – 2004 – en %. Quelques produits pour lesquels sont annoncées de fortes hausses de prix.

	IPC	EBM 2004	EBM 2004	EBM 2004
	2004	Total	Quint 1	Déc 1
Pains et petits pains	1,17	1,07	1,13	1,18
Lait et produits laitiers (sauf beurre et fromage)	0,90	0,82	0,86	0,96
Beurre	0,10	0,11	0,17	0,18
Huile	0,13	0,10	0,13	0,12
Electricité	2,78	2,48	3,27	3,52
Gaz	1,87	1,67	2,43	2,61
Combustibles liquides	0,98	0,88	1,13	1,19

Sources : INS – SPF Économie Calculs : IDD

si on en croit les hausses de prix annoncées (qui toucheront, pour beaucoup d'entre elles, proportionnellement plus les ménages à petits revenus).

Une société aussi riche que la nôtre peut-elle continuer à laisser les ménages déjà précaires s'enfoncer davantage dans la précarité socio-économique ? Les résultats qui précèdent plaident pour la mise en route effective (prévue en 2008) de la liaison des allocations au bien-être (ce qui permettrait probablement de compenser, au moins en partie, les pertes de pouvoir d'achat à venir) et d'améliorer le revenu disponible des petits revenus salariaux.

D'autres propositions peuvent ici trouver de bonnes raisons pour être réexaminées ou examinées plus en profondeur. Je pense par exemple à l'allocation loyer pour les locataires à petits revenus.

(1) On notera au passage que dans certains pays, comme par exemple le Royaume-Uni, l'indice national tient compte de l'évolution du coût des emprunts hypothécaires.

(2) Philippe DEFEYT, « Pauvreté et logement : quelques données et réflexions », Institut pour un développement durable, décembre 2005 + in *Pensée plurielle*, n°12, 2006/2, pp. 73-89.

(3) Philippe DEFEYT, « L'indice des prix et la comptabilité nationale sous-estiment la hausse des loyers », Institut pour un développement durable, avril 2004 (<http://users.skynet.be/idd/documents/divers/IDD001.pdf>)

(4) À cette perte, il faut ajouter la perte structurelle résultant de la perte de pouvoir d'achat cumulée entre deux indexations. Cette perte, « acquise » une fois pour toute, est – pour le moment – d'environ 1 %.